

PLU de Pégomas : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 15 décembre 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à Pégomas (Alpes-Maritimes) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 9 décembre 2025. Il délimite 52 zones, dont 30 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 15 décembre 2025.

- Le PLU de Pégomas s'applique dans sa version du 9 décembre 2025 ; nous publions 57 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 52 zones : 30 urbaines (U), 0 à urbaniser (AU), 12 agricoles (A) et 10 naturelles (N).
- Sur les 99 communes des Alpes-Maritimes dont nous publions le document, Pégomas occupe le rang 49 par le nombre de zones délimitées : 1 zone de plus que la médiane du département (51 zones).
- 205 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Pégomas depuis 2013, pour 285 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	52 zones
Zones urbaines (U)	30 zones
Zones à urbaniser (AU)	0 zone
Zones agricoles (A)	12 zones
Zones naturelles (N)	10 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	PEGOMAS
Version du	9 décembre 2025
Partition GPU	DU_06090
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_06090/19e9ac418adb34ef5d8d9e54bd5c1b46/06090_reglement_20251209.pdf
Règles extraites	57 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Pégomas

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	13 juin 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal/JO-REFLEX/1000054245373

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU-i, PSNV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Ejalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06090-alpes-maritimes/pegomas/06090>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pour un terrain. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Pégomas : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Radon, Rupture de barrage, Transport de marchandises dangereuses
37 reconnaissances
15 octobre 2024

Inondations et/ou Coulées de Boue

2 plans

Feu de forêt, Inondation

Catégorie 3 : teneurs en uranium plus élevées

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

U1, U2, U3, U3a, U3b, U4, U5, U6, U7, U8

Situation administrative

Code INSEE

06090

Code postal

06580

Intercommunalité

CA du Pays de Grasse

Département

Alpes-Maritimes

Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

52 zones

Zones délimitées — 28 septembre 2026

52 zones

Zones délimitées — 2 septembre 2026

52 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

La Roquette-sur-Siagne (2,1 km)

50 zones

Auribeau-sur-Siagne (2,6 km)

61 zones

Mouans-Sartoux (5,1 km)

68 zones

Peymeinade (5,5 km)

34 zones

Le Tignet (6,8 km)

48 zones

Grasse (7,6 km)

360 zones

Cabris (8,7 km)

26 zones

Spéracèdes (8,7 km)

16 zones

Saint-Cézaire-sur-Siagne (12,2 km)

39 zones

Saint-Vallier-de-Thiery (13,5 km)

75 zones

Escagnolles (19,0 km)

41 zones

Andon (22,3 km)

44 zones

Mandelieu-la-Napoule (6,1 km)

127 zones

Mougins (6,7 km)

109 zones

Caille (24,1 km)

28 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/pegomas-06090>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Pégomas : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Cannes (9,0 km)	128 zones
Châteauneuf-Grasse (9,5 km)	128 zones
Valbonne (9,7 km)	131 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/pegomas-06090>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.